



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 13514

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'incompréhension exprimée par les entreprises de transport sanitaire concernant les dispositions de l'article 38 du PLFSS 2013 qui promeut l'expérimentation par appels d'offres. En effet, elles estiment que cette mesure, prise en l'absence de concertation avec les professionnels, va à l'encontre des logiques d'équilibre économique et d'optimisation de la profession. La précarité dans laquelle se trouve une majorité des entreprises de transport sanitaires ne plaide en effet pas en faveur d'un accroissement de leurs charges. La profession a d'ailleurs fait des propositions d'économies substantielles qui n'affectent pas son développement dans le plan stratégique 2012-2015 proposé par la FNAA, la FNAP et la FNTS. Il lui demande par conséquent, de bien vouloir lui indiquer comment elle entend répondre à ces propositions.

Texte de la réponse

Les inquiétudes exprimées par la profession concernant la mise en oeuvre d'expérimentations d'appels d'offres relatives au transport de patients suite au vote de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 par le Parlement, ont été entendues. Pour tenir compte de ces inquiétudes et pour ne pas mettre en oeuvre une réforme structurelle dans un contexte d'opposition des professionnels, le gouvernement a décidé de geler la rédaction du décret prévu par l'article 44 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 et donc de la mise en oeuvre de l'expérimentation sur de nouvelles modalités de commande du transport de patients. Néanmoins, le transport sanitaire, du fait du développement des maladies chroniques et de la transformation de l'organisation des soins est appelé à connaître un développement soutenu qui doit être maîtrisé. Le transport sanitaire est en effet un maillon important du parcours du patient. Ainsi, une réflexion sera menée sur la question du transport des malades, en concertation avec les organisations professionnelles, s'agissant des réformes structurelles à mener dans le cadre de la stratégie nationale de santé lancée par le premier ministre le 8 février 2013.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13514

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7274

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3806